

REUNION du 4 juin 2020

Le 28 mai 2020, convoqué le Conseil Municipal de la Commune de St Martin de Bienfaite La Cressonnière, pour le 4 juin 2020

Ordre du jour :

- Approbation du CR du 23 mai 2020
- Délibération taux de fiscalité
- Délibération subventions 2020
- Délibération Frais de déplacement
- Préparation budget 2020
- Questions diverses

Le 04/06/2020 à 17h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur de MENEVAL, Maire.
Conformément à l'article 2121 – 18 du CGCT, la séance a été publique

En début de séance Mr de MENEVAL demande au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération pour un emprunt. Accepté à l'unanimité

Present: M. C.de MENEVAL, Mr BOISSIERE, M. POTTIER, Mr PINOT, Mr DESBONNETS, Mme COTTING, Mme LEFRANCOIS, Mr CARY, Mr BREZOT, Mr SEHIER

Secrétaire: Mme LEFRANCOIS

Approbation du CR 4.06.2020

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 23 mai 2020

TAUX DE FISCALITE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, n'augmente pas les taux en 2020.

TAXE D'HABITATION.....	11.27 %	Produit correspondant.....	46 962 €
TAXE FONCIERE.....	20.71 %	Produit correspondant.....	69 275 €
TF NON BATIES.....	36.93 %	Produit correspondant.....	22 158 €

Accepter à l'unanimité des membres présents

SUBVENTIONS 2020

M.DE MENEVAL propose à l'assemblée les subventions accordées pour 2020 :

Organisme de regroupement :

SDIS :.....9 140 €

Fonctionnement de Droit Privé :

Souvenir français	100 €
ADMR ORBEC	200€
Refuge animal Augeron	406.80 €
La Rose Bienfaitoise	150 €
Secours catholique	200 €
3 IFA 5	60 €
Anciens combattants FNACA Orbec	50 €
Anciens combattants Orbec	50 €
Fondation du Patrimoine	50 €
Chambre de métiers et de l'artisanat	30 €

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents.

Frais de déplacement

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil de rembourser les frais de déplacement d'un élu, lorsque celui-ci se déplace pour les intérêts de la commune lors des réunions, des congrès. L'élu se verra rembourser sur justificatif (convocation + carte grise)

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile

Type de véhicule	Jusqu'à 1 000 km	De 1000 à 2 000 km	Entre 2 001 et 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 CV et 7 CV	0,37 €	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,41 €	0,5 €	0,29 €

EMPRUNT

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de faire un prêt à hauteur de 25 000 € destiné au financement des travaux de voirie à St Martin de Bienfaite la Cressonnière.

Monsieur le Maire, après avoir donné au conseil municipal la liste des travaux prévus et qui ont été votés, demande l'autorisation de faire un emprunt de 25 000 € auprès de la caisse d'épargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 25 000 €
- Taux : 1.64 %
- Durée : 30 ANS
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 150 €
- Amortissement capital constant

La commune décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Accepter à l'unanimité des membres présents

PREPARATION DU BUDGET 2020

Mr le Maire présente au Conseil l'état préparatoire du budget 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire, demande l'autorisation au conseil d'installer un logiciel pour le service instructeur Urbanisme. Le conseil accepte.
- Mr le Maire, informe le conseil, suite à une demande du salon de coiffure de la commune , l'autorisation d'installer un espace d'attente devant le salon délimité par des jardinières et l'autorisation de vendre des boissons chaudes. Le conseil accepte

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.